

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 29 MARS 2023
CHANTELOUP - SALLE LA TANIÈRE

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Chanteloup - Salle La Tanière, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (17) : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Dany GRELLIER, James HERVE, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (3) : Jean-Claude BORDONNAT À Sylvie BAZANTAY, Virginie JEANNEZ À Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE À Dany GRELLIER,

Absents (8) : Jean-Claude BORDONNAT, Armelle CASSIN, Benjamin COUSSEAU, Séverine GROYER, Virginie JEANNEZ, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 23-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Roland MOREAU

FINANCES

Approbation du compte de gestion

Vu l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2022 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2022 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2022 afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion pour l'année 2022 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 368,84	799 210,09	831 578,93
Titres de recette émis (b)	12 784,86	833 737,84	846 522,70
Réductions de titres (c)		46 328,93	46 328,93
Recettes nettes (d = b - c)	12 784,86	787 408,91	800 193,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 368,84	799 210,09	831 578,93
Mandats émis (f)	14 258,04	802 270,53	816 528,57
Annulations de mandats (g)		39 269,28	39 269,28
Dépenses nettes (h = f - g)	14 258,04	763 001,25	777 259,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		24 407,66	22 934,48
(h - d) Déficit:	1 473,18		

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **11 AVR. 2023**

Notifié ou publié le **11 AVR. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

